

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LUNDI 26 MAI 2014

ACKERMANS & van HAAREN SA

Le soussigné,
propriétaire de dématérialisées et/ou actions
nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège social est établi à 2000 Anvers, Begijnenvest
113, désigne comme mandataire spécial avec possibilité de substitution:
.....
à qui il/elle donne tous pouvoirs pour le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tient
le 26 mai 2014 à 15.00 heure au siège social de la société.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

1. **Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013**
2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013**
3. **Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés**
Proposition de résolution : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2013, y compris l'approbation d'un dividende brut de **1,70 euro** par action.

Pour Contre Abstention

Contre

Abstention

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de résolution : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

Alexia Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Luc Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Jacques Delen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Teun Jurgens	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Macharis	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Julien Pestiaux	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Thierry van Baren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Frederic van Haaren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Willaert	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention

5. Décharge au commissaire

Proposition de résolution : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

Pour

□ Contre

Abstention

6. Nomination d'administrateurs

6.1 Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Teun Jurgens** pour une période de deux (2) ans. L'administrateur recevra une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros maximum par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination.

Teun Jurgens (°1948, néerlandais) a obtenu son diplôme d'ingénieur agronomique au Rijks Hogere Landbouwschool à Groningen (Pays-Bas). Il était membre du comité de direction de la Banque Paribas Nederland et fondateur de Delta Mergers & Acquisitions. Teun Jurgens a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 1996.

Pour Contre Abstention

6.2 Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Thierry van Baren** pour une période de quatre (4) ans et ceci en tant qu'administrateur indépendant vu qu'il répond à toutes les critères de l'article 526ter du Code des sociétés et de l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société. L'administrateur recevra une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros maximum par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination.

Au cas où le conseil d'administration désigne Thierry van Baren à nouveau comme membre du comité de rémunération, il recevra une rémunération annuelle additionnelle de 2.500 euros. Au cas où le conseil d'administration désigne Thierry van Baren à nouveau comme membre du comité d'audit, il recevra une rémunération annuelle additionnelle de 5.000 euros.

Thierry van Baren (°1967, français/néerlandais) est licencié et agrégé en philosophie et est titulaire d'un MBA obtenu à la Solvay Business School. Il est actuellement consultant indépendant. Thierry van Baren a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2006. Il est membre du comité d'audit et du comité de rémunération.

Pour Contre Abstention

7. **Rapport de rémunération**

Proposition de résolution : approbation du rapport de rémunération.

Pour Contre Abstention

8. **Approbation de droits conditionnels octroyés à des tiers, conformément à l'article 556 du Code des sociétés**

Proposition de résolution : approbation du droit de BNP Paribas Fortis NV/SA, prévu dans un 'Facilities Agreement' du 18 octobre 2013, au remboursement anticipé d'un crédit de 87.989.800 euros, octroyé à Ackermans & van Haaren SA dans le cadre de l'acquisition de Compagnie d'Entreprises CFE SA, en cas de changement de contrôle sur Ackermans & van Haaren SA.

Pour Contre Abstention

9. **Tour de table**

Le mandataire peut, en vertu de cette procuration, représenter le soussigné à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour à cause du report de l'assemblée générale ordinaire mentionnée ci-dessus.

Fait à le 2014.